



Lire une étiquette de vin de Bordeaux

Appellation, millésime, classement, mentions obligatoires :
décrypter une bouteille en un coup d'œil

GUIDE PRATIQUE MÉDOC MAG

Lire une étiquette de vin de Bordeaux

Appellation, millésime, classement, mentions obligatoires : décrypter une bouteille en un coup d'œil

Au sommaire

- 01 Les mentions obligatoires
- 02 L'appellation : du plus large au plus précis
- 03 Le millésime
- 04 Le château et le nom du vin
- 05 Les classements officiels
- 06 Les mentions à interpréter avec prudence
- 07 Les labels environnementaux
- 08 Check-list avant d'acheter
- 09 Fiche : la bouteille que j'ai aimée
- 10 Sources

Édité par PRODIF pour Médoc Mag (saint-laurent-medoc.fr). Rédaction : La rédaction Médoc Mag. Version du 14 octobre 2026. Ce guide donne des repères généraux : vérifiez toujours les règles en vigueur, les notices des fabricants et l'avis d'un professionnel pour votre situation. Usage personnel ; reproduction et revente interdites. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

CHAPITRE 01

Les mentions obligatoires

Sur une bouteille de vin vendue en France, certaines informations doivent figurer dans le même champ visuel ou ailleurs sur l'étiquette :

- **La dénomination** : l'appellation d'origine protégée (AOP, ou AOC en France), par exemple « Haut-Médoc Appellation d'Origine Protégée » ou « Appellation Haut-Médoc Contrôlée ».
- **Le volume** : 75 cl pour une bouteille standard, 37,5 cl pour une demi-bouteille, 150 cl pour un magnum.
- **Le titre alcoométrique**, en % vol.
- **Le nom et l'adresse de l'embouteilleur** ou du vendeur.
- **La mention des allergènes**, comme les sulfites (« contient des sulfites »).
- **Le pictogramme femme enceinte** ou la phrase équivalente, recommandant de ne pas consommer d'alcool pendant la grossesse.
- **Le numéro de lot.**

Les étiquettes évoluent aussi avec la réglementation européenne, qui impose désormais d'informer sur les ingrédients et la valeur énergétique, souvent par un QR code.

CHAPITRE 02

L'appellation : du plus large au plus précis

À Bordeaux, plus l'appellation est précise, plus l'origine est délimitée :

Niveau	Exemples	Ce que cela indique
Régional	Bordeaux, Bordeaux Supérieur	Raisins de tout le vignoble girondin
Sous-régional	Médoc, Haut-Médoc, Entre-deux-Mers, Graves	Un territoire plus restreint
Communal	Pauillac, Margaux, Saint-Julien, Saint-Estèphe	Une commune ou un petit groupe de communes

Une appellation plus précise n'est pas une garantie de qualité, mais elle renseigne sur le terroir et le style.

CHAPITRE 03

Le millésime

C'est **l'année de récolte des raisins**. Il indique l'âge du vin et permet d'estimer s'il est prêt à boire. Les conditions climatiques varient d'une année à l'autre : un même château produit des vins plus ou moins concentrés selon le millésime.

CHAPITRE 04

Le château et le nom du vin

Le **château** désigne une exploitation viticole, pas forcément un bâtiment imposant. Beaucoup de châteaux produisent plusieurs vins : un **grand vin**, issu des meilleures parcelles, et un **second vin**, souvent plus accessible.

CHAPITRE 05

Les classements officiels

- « **Grand Cru Classé en 1855** » : réservé aux 88 châteaux du classement de 1855 (Médoc, Haut-Brion, Sauternes et Barsac).
- « **Cru Bourgeois** », « **Cru Bourgeois Supérieur** », « **Cru Bourgeois Exceptionnel** » : classement du Médoc, révisé tous les cinq ans.
- « **Cru Artisan** » : petites propriétés du Médoc.
- « **Grand Cru Classé de Graves** » et « **Grand Cru Classé de Saint-Émilion** » : classements propres à ces territoires.

Attention : « Saint-Émilion Grand Cru » est une appellation, distincte du classement des Grands Crus Classés de Saint-Émilion.

CHAPITRE 06

Les mentions à interpréter avec prudence

- « **Mis en bouteille au château** » ou « **à la propriété** » : le vin a été embouteillé là où il a été produit. C'est une information sur l'origine, pas sur la qualité.
- « **Grand vin de Bordeaux** », « **Grand vin** » : mentions commerciales, qui ne correspondent à aucun classement.
- « **Vieilles vignes** », « **Cuvée prestige** », « **Réserve** » : mentions non définies réglementairement pour ces vins, dont le sens dépend du producteur.
- **Médailles** : elles signalent une récompense dans un concours, dont la réputation varie.

CHAPITRE 07

Les labels environnementaux

Plusieurs logos peuvent apparaître : **agriculture biologique** (logo européen et AB), **Haute Valeur Environnementale (HVE)**, ou démarches propres à certaines appellations. Ils renseignent sur les pratiques à la vigne ou au chai.

À REMPLIR / À COCHER

Check-list avant d'acheter

- ☐ Quelle couleur et quel style (sec, moelleux, liquoreux, effervescent) ?
- ☐ Quelle appellation, et donc quel terroir ?
- ☐ Quel millésime : le vin est-il prêt à boire ou à garder ?
- ☐ Un classement officiel, ou seulement une mention commerciale ?
- ☐ Mis en bouteille à la propriété ou par un négociant ?
- ☐ Quel plat vais-je servir avec ?

À REMPLIR / À COCHER

Fiche : la bouteille que j'ai aimée

Château et nom du vin

Appellation

Millésime

Classement éventuel

Prix et lieu d'achat

Avec quel plat

RÉFÉRENCES

Sources

Bordeaux.com (CIVB) — Les classements

<https://www.bordeaux.com/fr/classements/>

Bordeaux.com (CIVB) — Les appellations

<https://www.bordeaux.com/fr/appellations/>

Bordeaux.com (CIVB) — Certifications et labels environnementaux

<https://www.bordeaux.com/fr/certifications-labels-environnementaux/>